



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 3 septembre 2013 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Colette Beaudoin, directrice du Service des loisirs et de la culture, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 33.

303/03-09-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour préparé par la greffière;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent ajouter l'item suivant :

- L.2 Participation au colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé les 18, 19 et 20 septembre 2013 à Victoriaville

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2013
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2013

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

B GESTION FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2013
2. Déficit 2012 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge – Montant à payer
3. Renouvellement de l'échéancier de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE)

C GESTION ADMINISTRATIVE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

1. Autorisation à participer à une formation portant sur la gestion du changement le 1^{er} octobre 2013 à Mont-Laurier
2. Embauche d'une préposée à l'accueil au camping municipal
3. Embauche d'un préposé à l'entretien journalier

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2013-08 – Travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry et autres travaux – Octroi de contrat
2. Travaux de réfection de toiture de deux (2) bâtiments au Camping Sainte-Véronique – Octroi du contrat
3. Fourniture de services professionnels pour les travaux permettant de répondre à l'article 25 du Règlement sur le captage des eaux souterraines pour les puits d'alimentation de la Ville de Rivière-Rouge – Octroi de contrat
4. Fourniture de services professionnels pour la mise à jour du programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc de la Ville – Octroi de contrat

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 225 remplaçant le Règlement numéro 209 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRANSPORT ROUTIER

1. Reconduction de l'entente avec le Transport collectif intermunicipal des Laurentides (TCIL) de Transport Adapté et Collectif des Laurentides
2. Déneigement du secteur du lac McCaskill à L'Ascension pour l'année 2013-2014

I HYGIÈNE DU MILIEU

1. Construction d'un bâtiment servant aux prélèvements d'échantillons pour les analyses de l'eau du réseau d'aqueduc du secteur L'Annonciation

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Participation au Lac-à-l'épaule de la Fédération des Villages-relais les 24 et 25 septembre 2013 à Baie-Saint-Paul
2. Mandat à une firme d'avocats – Dossiers d'infraction des matricules 9843-17-0880 et 2049-12-2277
3. Approbation de l'entente de transaction entre la Ville de Rivière-Rouge et le propriétaire d'un immeuble portant le matricule 1756-40-4565
4. Demande d'appui à la motion M-441 pour procéder à une révision du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
5. Ancienne route 11, parcelle 24 – Renonciation des droits, titres, intérêts et prétentions

K LOISIRS ET CULTURE

1. Adoption des règles d'utilisation du camping municipal pour la saison 2014

L DIVERS

1. Demande d'appui au projet « Pour une intervention individualisée en cas d'abus » de la Table des Aînés d'Antoine-Labelle
2. Participation au colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé les 18, 19 et 20 septembre 2013 à Victoriaville

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

304/03-09-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2013 dans les délais



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2013 soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Lucie Bourque.

ADOPTÉE

305/03-09-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 août 2013 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 août 2013 soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Lucie Bourque.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, à expliquer la situation actuelle de l'eau potable dans le secteur L'Annonciation. Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public à ce sujet.

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets à l'ordre du jour ou d'ordre général.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : *Mmes Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Colette Beaudoin, directrice du Service des loisirs et de la culture, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quittent la séance. Il est 19 h 43.*

GESTION FINANCIÈRE

306/03-09-13

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2013

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2013 se détaille comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

Salaires :	204 719,47 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	119 066,45 \$
Comptes courants :	<u>333 458,62 \$</u>
Total :	657 244,54 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

ADOPTÉE

307/03-09-13

DÉFICIT 2012 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE RIVIÈRE-ROUGE – MONTANT À PAYER

CONSIDÉRANT le rapport d'approbation des états financiers 2012 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge en date du 30 juillet 2013 ;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve les états financiers 2012 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge, en date du 30 juillet 2013, et autorise, par le fait même, le versement d'un montant de 231 \$ à titre de contribution de la Ville au déficit de l'OMH de Rivière-Rouge pour l'année 2012.

Que la trésorière soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

308/03-09-13

RENOUVELLEMENT DE L'ÉCHÉANCIER DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX (SQAE)

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge n'a pas l'intention d'acquitter en tout ou en partie, le solde en capital non amorti de l'obligation – Série CH de la Société québécoise d'assainissement des eaux;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge avise la Société québécoise d'assainissement des eaux de sa décision de refinancer en date du 1^{er} octobre 2013 le solde non amorti de l'obligation – Série CH projet 0451, pour un montant estimé à 162 076,44 \$.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

GESTION ADMINISTRATIVE

309/03-09-13

AUTORISATION À PARTICIPER À UNE FORMATION PORTANT SUR LA GESTION DU CHANGEMENT LE 1^{er} OCTOBRE 2013 À MONT-LAURIER

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Mmes Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie La Beaume, directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture, à participer une formation portant sur la gestion du changement le 1^{er} octobre 2013 à Mont-Laurier et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

Que les frais encourus lors de cet évènement leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la Politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

310/03-09-13

EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL AU CAMPING MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

De ratifier l'embauche de Mme Stéphanie Riopel au poste temporaire de préposée à l'accueil-camping, classe 3 échelon 1, à compter du 18 août 2013, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

311/03-09-13

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN JOURNALIER

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De ratifier l'embauche de M. Serge Bégin au poste à temps partiel régulier de préposé à l'entretien journalier, classe 4 échelon 1, à compter du 11 août 2013, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

312/03-09-13

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-08 – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LA MONTÉE BELLEVUE, SUR LA RUE CHARETTE ET SUR UNE PARTIE DE LA RUE LANDRY ET AUTRES TRAVAUX – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2013-08 relatif aux travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry et autres travaux, le résultat de l'ouverture des soumissions du 29 août 2013 est le suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix forfaitaire (total incluant les taxes applicables : TPS et TVQ)
Lacelle & Frères Le 29 août 2013 à 9 h 56	518 920,41 \$
MBN Construction inc. Le 29 août 2013 à 10 h 20	347 819,46 \$
9088-9569 Québec inc. Le 29 août 2013 à 13 h 45	399 171,27 \$

CONSIDÉRANT l'étude et la vérification des soumissions reçues effectuées par la firme d'ingénieurs-conseils « Les Consultants SM inc. », par le directeur du Service des travaux publics ainsi que par la greffière de la Ville et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « MBN Construction inc. »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adjuge le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry et autres travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « MBN Construction inc. », pour un maximum de 302 517,47 \$ plus les taxes applicables (347 819,46 \$ incluant les taxes applicables), le tout selon leur soumission du 29 août 2013.

De décréter que lesdits travaux soient réalisés conformément à l'appel d'offres numéro 2013-08 et aux documents de soumission de la Ville s'y rapportant.

Que la présente résolution soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 222 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Que la dépense découlant de la présente résolution soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 222 de la Ville adopté le 10 juin 2013.

Que le directeur du Service des travaux publics ou, selon le cas, la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi de la présente résolution conformément au Règlement numéro 170 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville et ses amendements.

ADOPTÉE

313/03-09-13

TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE DE DEUX (2) BÂTIMENTS AU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE – OCTROI DU CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif aux travaux de réfection des toitures du bloc sanitaire (salles de bain/douches) et de la salle commune du Camping Sainte-Véronique à la compagnie « Les Toitures J.L.P. Bélanger inc. », le tout conformément à leur proposition datée du 20 juin 2013 au montant de 20 995 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit acquittée à même le fonds de roulement de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant maximum de 24 139 \$ devant être remboursé sur une période de cinq (5) ans.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi des travaux et de la présente résolution.

ADOPTÉE

314/03-09-13

FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX PERMETTANT DE RÉPONDRE À L'ARTICLE 25 DU RÈGLEMENT SUR LE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES POUR LES PUIITS D'ALIMENTATION DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville est assujettie à l'article 25 du Règlement sur le captage des eaux souterraines, lequel exige, notamment, de mandater un hydrogéologue et un ingénieur consultant afin de répondre aux diverses exigences dudit article;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Qu'un mandat professionnel, pour la réalisation des travaux permettant de répondre à l'article 25 du Règlement sur le captage des eaux souterraines pour les puits d'alimentation de la Ville de Rivière-Rouge, soit octroyé à la firme GENIVAR inc. pour un montant forfaitaire de 5 536 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition datée du 30 août 2013.

Que tout frais supplémentaire soit soumis à l'approbation de la Ville conformément au Règlement numéro 170 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville et ses amendements.

Que le directeur du Service des travaux publics ou, selon le cas, la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi de la présente résolution conformément audit règlement numéro 170.

ADOPTÉE

315/03-09-13

FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE À JOUR DU PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA VILLE – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Qu'un mandat professionnel, pour la mise à jour du programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc de la Ville de Rivière-Rouge, soit octroyé à la firme « Aqua Data » pour un montant forfaitaire de 1 080 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition datée du 28 août 2013.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

316/03-09-13

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 225 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 209 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LE CAMPING MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Normand Girouard lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 août 2013;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son coût ont été précisés par la greffière, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 225 remplaçant le Règlement numéro 209 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal soit adopté.

Que le règlement numéro 225 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 225 remplaçant le Règlement numéro 209 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal est reproduit au livre des règlements.

TRANSPORT ROUTIER

317/03-09-13

RECONDUCTION DE L'ENTENTE AVEC LE TRANSPORT COLLECTIF INTERMUNICIPAL DES LAURENTIDES (TCIL) DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT la volonté de Transport Adapté et Collectif des Laurentides de poursuivre les circuits d'autobus Rivière-Rouge/Mont-Tremblant du Transport collectif intermunicipal des Laurentides;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

Que le conseil municipal donne son accord au Transport Adapté et Collectif des Laurentides pour la poursuite des circuits d'autobus Rivière-Rouge/Mont-Tremblant du Transport collectif intermunicipal des Laurentides (TCIL), et ce, pour une période d'un (1) an et que les coûts associés à cette reconduction d'entente soient partagés à part égale avec la MRC des Laurentides dans une proportion de 50 % chacun, et ce, conditionnellement à ce que l'augmentation éventuelle des coûts corresponde approximativement à l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada en référence au mois de septembre de l'année précédente.

ADOPTÉE

318/03-09-13

DÉNEIGEMENT DU SECTEUR DU LAC MCCASKILL À L'ASCENSION POUR L'ANNÉE 2013-2014

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte de renouveler l'entente de déneigement de 3,71 kilomètres de chemin dans le secteur du lac McCaskill avec la Municipalité de L'Ascension pour l'année 2013-2014 au taux de 3 157,41 \$ du kilomètre.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

319/03-09-13

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SERVANT AUX PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS POUR LES ANALYSES DE L'EAU DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service des travaux publics de la Ville à procéder à la construction d'un bâtiment qui servira aux prélèvements d'échantillons pour les analyses de l'eau du réseau d'aqueduc du secteur L'Annonciation sur un terrain de la Ville situé sur la rue Landry, et ce, pour un coût maximum de 15 000 \$ incluant les taxes applicables.

Que ladite dépense soit acquittée à même le fonds de roulement de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant maximum de 15 000 \$ incluant les taxes applicables devant être remboursé sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

320/03-09-13

PARTICIPATION AU LAC-À-L'ÉPAULE DE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS LES 24 ET 25 SEPTEMBRE 2013 À BAIE-SAINT-PAUL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

D'autoriser M. le conseiller André Tremblay à participer au Lac-à-l'épaule de la Fédération des Villages-relais les 24 et 25 septembre 2013 à Baie-Saint-Paul et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

Que les frais encourus lors de cet événement lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la Politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

321/03-09-13

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS – DOSSIERS D'INFRACTION DES MATRICULES 9843-17-0880 ET 2049-12-2277

CONSIDÉRANT que le lot plus amplement connu et désigné comme étant une partie du lot A du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 9843-17-0880 ainsi que le lot plus amplement connu et désigné comme étant une partie du lot A du rang 03 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 2049-12-2277 (ci-après appelé les Propriétés) sont situés sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge et appartiennent au même propriétaire;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une inspection du territoire, il a été constaté qu'il y avait des débris de toutes sortes sur les Propriétés;

CONSIDÉRANT que malgré divers avis à cet effet, le propriétaire refuse de se conformer à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge déclare l'existence d'une situation de nuisance sur les Propriétés et donne instructions aux avocats de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés afin de faire transmettre une mise en demeure en accordant un délai de trente (30) jours pour faire disparaître cet état de nuisance et rendre les Propriétés conformes aux règlements et lois applicables et, à défaut d'exécution à l'expiration de ce délai, les avocats ont le mandat de prendre les procédures judiciaires nécessaires pour obtenir les ordonnances appropriées afin de rendre les Propriétés conformes aux règlements et lois applicables incluant le nettoyage des lieux.

ADOPTÉE

322/03-09-13

APPROBATION DE L'ENTENTE DE TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET LE PROPRIÉTAIRE D'UN IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE 1756-40-4565

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente de transaction rédigée par la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, à intervenir entre la Ville de Rivière-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

Rouge et le propriétaire d'un immeuble portant le matricule 1756-40-4565, lequel immeuble est situé sur le chemin du Lac-de-la-Haie à Rivière-Rouge.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

323/03-09-13

DEMANDE D'APPUI À LA MOTION M-441 POUR PROCÉDER À UNE RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT la motion M-441 déposée à la Chambre des communes par le député fédéral du comté Laurentides-Labelle, M. Marc-André Morin, proposant une révision du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments afin de faciliter et d'accélérer le processus permettant aux administrations locales de demander des restrictions relatives à l'utilisation de bâtiments sur certaines eaux, et ce, afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des eaux, la sécurité publique et la protection de l'environnement;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la motion M-441 déposée à la Chambre des communes par le député fédéral du comté Laurentides-Labelle, M. Marc-André Morin, proposant une révision du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments.

ADOPTÉE

324/03-09-13

ANCIENNE ROUTE 11, PARCELLE 24 – RENONCIATION DES DROITS, TITRES, INTÉRÊTS ET PRÉTENTIONS

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente à intervenir entre Canards de la Vallée de la Rouge inc. et le ministère des Transports du Québec concernant la parcelle 24, laquelle est connue et désignée comme étant une partie d'un chemin montré à l'originaire, du rang Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand de la circonscription foncière de Labelle, soit une partie de l'ancienne route 11;

CONSIDÉRANT que la Ville désire renoncer à tous ses droits, titres, intérêts et prétentions qu'elle pourrait avoir dans ladite parcelle;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après avoir pris connaissance du projet d'acte de vente, la Ville de Rivière-Rouge renonce à tous ses droits, titres, intérêts et prétentions qu'elle pourrait avoir dans la parcelle 24 connue et désignée comme étant une partie d'un chemin montré à l'originaire, du rang Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand de la circonscription foncière de Labelle.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, ledit acte de vente.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

LOISIRS ET CULTURE

325/03-09-13

ADOPTION DES RÈGLES D'UTILISATION DU CAMPING MUNICIPAL POUR LA SAISON 2014

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter les règles d'utilisation du camping municipal, connu sous le nom de Camping Sainte-Véronique, pour la saison 2014, telles que préparées en suivi de l'article 4 du Règlement numéro 225 remplaçant le Règlement numéro 209 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal.

ADOPTÉE

DIVERS

326/03-09-13

DEMANDE D'APPUI AU PROJET « POUR UNE INTERVENTION INDIVIDUALISÉE EN CAS D'ABUS » DE LA TABLE DES AÎNÉS D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la Table des Aînés d'Antoine-Labelle pour leur projet « Une intervention individualisée en cas d'abus »;

CONSIDÉRANT que ce projet vise l'établissement, pour toute la population du territoire, d'un service d'intervention individualisée en cas d'abus;

CONSIDÉRANT la Politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) de la Ville;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le projet « Pour une intervention individualisée en cas d'abus » présenté par la Table des Aînés d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

327/03-09-13

PARTICIPATION AU COLLOQUE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ LES 18, 19 ET 20 SEPTEMBRE 2013 À VICTORIAVILLE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Mme la conseillère Diane Gargantini à participer au colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé les 18, 19 et 20 septembre 2013 à Victoriaville et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

Que les frais encourus lors de cet événement lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la Politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil présents répondent aux questions adressées par le public.

328/03-09-13

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 06.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse